



## Majoration dimanche boulangerie

Par **jumilile**, le **04/08/2017** à **15:15**

Bonjour,

je suis étudiante, et travaille à temps partiel en tant que vendeuse en boulangerie les week-ends uniquement, et les vacances. Je remarque que le dimanche, je suis majorée à 2%. J'aurais voulu savoir si c'était normal, étant donné que je vois sur le site légifrance qu'il est question d'une majoration à 20% les dimanches. D'un autre côté, j'ai lu quelque part que lorsque l'on travaille à temps partiel, il n'est pas question d'une quelconque majoration le dimanche. J'aurais juste aimé savoir si quelqu'un pouvait éventuellement m'éclairer, étant quelque peu dans le flou.

Merci d'avoir pris le temps de me lire,  
bonne journée !

Par **P.M.**, le **04/08/2017** à **16:40**

Bonjour,

Vous ne précisez pas où vous voyez sur le site légifrance cette majoration et pas plus quel est ce quelque part où les salarié(e)s à temps partiel devraient être traités différemment de ceux à temps complet ce qui serait au contraire illégal...

Le mieux serait donc de s'en remettre à la Convention Collective applicable si vous en précisez l'intitulé exact à défaut de son numéro...